



Calendrier des principales actions de formation organisées à Bruxelles par la division "Formation du personnel" aux mois de avril/mal 1988

AVRIL	Cours	Personnel concerné		
Dates	Intitulé de l'action	N° progr. formation	en priorité	
11-12-13	Computing fundamentals	5.1.2.	A.LA.B.C.	
11-12*	Management pour tous/ Management for everyone		Ispra	
11 au 14*	Cours à l'entrée en service Modules C et P	3.1.2.1.	A.LA.	
12	Mise à niveau. Module introductif 30 ans d'Europe.	2.1.6.	A.LA.B.C.	
13-14*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Ispra	
13-14-15	Techniques de négociations Mise à niveau. Module 1.	1.3.3.	A.LA.B.	
15	Initiation à la compréhension de l'économie Management pour tous/	2.1.4.	A.LA.B.	
18-19*	Management four tous/ Management for everyone	1.1.3.	IX.D.	
18-19-20	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.LA.B.C.	
18-19-20*	Module G - FR Mise à niveau. Module introductif	3.1.1.1.		
19	30 ans d'Europe	2.1.6.	A.LA.B.C.	
19-20	Séminaire pour sécrétaires FR - Ze partie	1.4.2.	BS.C.	
20-21*	Management for everyone Mise à niveau. Module 1	1.1.3.	PME-AA	
22	Initiation à la compréhension de l'économie	2.1.4.	A.LA.B.	
25-26-27	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.LA.B.C.	
25-26*	Management for everyone	1.1.3.	Rattrapage	
26-27	Séminaire pour secrétaires DE - 1e partie	1.4.1.	BS.C.	
26-27-28*	Module G - EN Management pour tous/	3.1.1.1.	C.D.AL.	
27-28*	Management for everyone Mise à niveau. Module 1.	1.1.3.	VIII	
29	Initiation à la compréhension de l'économie	2.1.4.	A.LA.B.	
A préciser	Module 2e langue	2.1.3.	C.D.AL.	
A préciser	Formation spécifique au jury de concours Mise à niveau, Autoformation, Exercices de fixation	1.3.4.	A.LA.B.C.	
	et application en mathématiques de base.	2.1.2.	C.D.AL.	

Des informations plus détaillées sur (a plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.

Les demandes de participation sont a transmettre par la voie hiérarchique à la Division

^{&#}x27;Formation du Personnel, par le formulaire prévu à cet effet

^{* :} Uniquement sur invitation personnelle

MAI	Cours	Personnel concerné		
Dates	Intitulé de l'action	N° progr. formation	en priorité	
2-3*	Management pour tous / Management for everyone	1.1.3.	IX.D.	
2-3*		3.1.4.1.	(c	
4-5*	Management pour tous / Management for everyone	11.1.3.] [II-XV	
4-5-6	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.LA.B.C.	
16 au 20*	 Cours à l'entrée en service Séminaire résidentiel de Bruges	3.1.2.3.	A.LA.	
16-17*	Management pour tous / Management for everyone	1.1.3.	XIV	
16-17-18	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.LA.B.C.	
17	 Mise à niveau. 30 ans d'Europe Evaluation des connaissances et test linguistique	2.1.6.	A.LA.B.C.	
18-19*	 Management pour tous / Management for everyone) IX.D. Bxt + Lux.	
20	Mise à niveau. Initiation à la compréhension de l'économie. Module 2.	2.1.4.	 A.LA.B.C.	
20 .	Action de formation de développement personnel Formation modulaire préparatoire aux cours de statistiques et de comptabilité	2.1.	 C.D.AL.	
24 et 31	Mise à niveau. 30 ans d'Europe Option orale.	2.1.6.	A.LA.B.C.	
25	Mise à niveau. 30 ans d'Europe Option écrite.	2.1.6.	A.LA.B.C.	
25-26-27	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.LA.B.C.	
30-31-1/6		5.1.2.	A.LA.B.C.	

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de La Commission. Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division

^{&#}x27;Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

^{* :} Uniquement sur invitation personnelle

MAI	Cours	Personnel concerné		
Dates	Intitulé de l'action	N° progr. formation		
30 au 1/6*		3.1.4.1.	 c	
31-1/6*	Management pour tous / Management for everyone	1.1.3.	 GEEL	
31-1/6	Séminaire pour secrétaires IT ~ 1êre partie	1.4.1.	BS.C.	
	Mise à niveau. Autoformation. Exercices de fixation let application en mathématiques de base.	2.1.2.	C.D.AL.	

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.

Les demandes de participation sont a transmettre par la voie hiérarchique à la Division

[•]Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

^{* :} Uniquement sur invitation personnelle

ACTIVITES DE LA MEDIATHEQUE

i	1. Conseils pédagogiques		1
Contacter le secr	 Général : M. GRECO -de 13h à 15h	(2.5.	A.LA.B
53111		1	
tous les	Cours de Langues : A.JOURET de 16h à 18h		
lundis	ES-FR-PO et langues non-communautaires	1	1
tous les	Cours de langues : P.MULLER de 17h à 18h	T	
jeudis	DA-DE-IT-NL-EL		
tous les	Cours de langues : Mme.MILDON de 10h30 à 11h30		
jeudis	EN		
	2. Assistance pour la formation linguistique		
tous les	ALLEMANDE (DE)	ı	1
Lundi	Mme.Redlefsen de 10h30 à 11h30	j	A.LA.B.
mardi	M. Radtke-Klein de 10h30 à 11h30	i	C.D.AL.
vendredi	Mme.Gueunich de 10h30 à 11h30	i	1
	ANGLAISE (EN)		
lundi	M. Dorrity de 15h30 à 16h30	í	ì
ieudi	Mme.Mildon de 10h30 à 11h30	ì	i
vendredi	im. McClean de 10h30 à 11h30	i	i
vendredi	Mme.Sauer de 14h30 à 15h30	j	j
	ESPAGNOLE (ES)		
lundi	Mme.Marty de 10h30 à 11h30	ì	j
mardi	Mme.Serrano de 11h30 à 12h30	j .	i
mercredi	Mme.de Govea de 15h30 à 16h30	į	į
jeudí	Mme.Renedo de 13h30 à 14h30	İ	l
	FRANCAISE (FR)		
Lundi	Mme Remuet de 10h30 à 11h30	į	}
lundi	M. Peraya de 13h00 à 15h30	Į.	(
mardi	Mme Mulfinger de 10h30 à 11h30	ļ	- 1
mardi	Mme Brugmans de 13h30 à 14h30	ļ	į.
mardi	M. Peraya de 11h00 à 13h30	j	1
jeudi	Mme Berg de 10h30 à 11h30	(1
jeudi	M. Peraya de 11h30 à 14h00	į	ļ
vendredi	Mme Haglund de 10h30 à 11h30	ł	· !
vendredi	M. Peraya de 10h30 à 13h00	<u> </u>	1
	ITALIENNE (IT)	<u> </u>	}
lundi	Mme Bastreghi de 13h45 à 14h45	ļ	ļ
mardi	Mme Pini de 11h00 à 12h00	ļ	ļ
jeudi	Mme Thonon de 08h15 à 09h15		
	NEERLANDAISE (NL)	!	1
5 et 19/5	Mme Voets de 12h30 à 13h30	1.	}
vendredi	Mme Byl de 12h15 à 13h15		
	PORTUGAISE (PO)	!	1
lundi	M. Viana de 10h30 à 11h30	}	}
mercredi	M. Godinho de 12h00 à 13h00		
47 74 15	GREC (GR)		ļ
17 et 31/5	Mme Kardara de 10h30 à 11h30	1	1

		Informations			s su	ır le	foncti	onne	ement et l	es activit	és
l lamada		de la médiati		e 13h00		15670				t	1
Lundí	M.	Peraya	-			-				1	1
Lundi	M.	Sarzi		13h00						}	}
mardi				11h00						!	ļ
jeudi		Peraya		11h30						ļ	ļ
vendredi	M.	Pe raya	de	10h30	à '	13h00				1	ſ
	4.	Informations	qén	érale:	s su	ır les	modal	ités	s d'applic	ation de	
		l'Article 24									
ı		facilités ex	sta	ntes p	ooui	·laf	ormati	on t	extérieure		
 mardis	M.	Copetti	de	11h00	à '	12h00					1
jeudis	M.	Copetti	de	15h00	à '	6h00				<u> </u>	<u> </u>
	5.	Informations	gén	érale:	5 51	ır (es	cours	de	formation	de mise à	niveau
 mardis	Mme	Spinola	de	17h30	à	18h30				1	1
jeudis		Spinola		14h00						<u> </u>	<u>í</u>
	6.	Informations	gén	érale:	s su	ır les	cours	de	formation	"Manageme	ent"
 Contacter	'									Ţ	
secr.	1										l l

NB. Pour d'autres activités ou pour des horaires non indiqués, prière de bien vouloir préalablement trouver un accord avec la IX.A.3. en téléphonant au 53111. Ne vous déplacez pas inutilement, vous risquez de trouver la médiathèque fermée. Pour obtenir une aide efficace, prière de s'adresser, pour chaque activité, à la personne compétente, aux heures et jours indiqués.

de 13h00 à 15h00

53111

im. GRECO

N.B.

- 1. Les indications pour le "personnel concerné en priorité" qui précisent les catégories pour chaque action reprise dans le calendrier (SAUF POUR CELLES INDIQUEES AVEC * UNIQUEMENT SUR INVITATION PERSONNELLE), donnent un accès de priorité mais n'excluent nullement La possibilité de participation de tout autre fonctionnaire ou agent même d'une catégorie différente. Le personnel intéressé qui souhaiterait compléter son bagage de connaissances dans le cadre d'un développement personnel pourra introduire, par la voie hiérarchique, une demande de participation à une action de formation.
- 2. Conformément à l'Article 2.2. .des Modalités d'application des dispositions générales d'exécution de l'Article 24 du Statut relatif au perfectionnement professionel du personnel de la Commission, l'admission à certaines de ces actions de formation peut être subordonnée aux résultats de tests d'aptitude ou de niveau.
 - Ces dispositions pourraient s'avérer nécessaires pour permettre à chaque participant qui aurait au départ le minimum de connaissances de base pré-requises, de profiter de ladite formation pour en tirer le maximum de bénéfices.
- 3. Les mêmes Modalités favorisent aussi la participation du personnel à des actions de formation externes, non organisées par les services de la formation. Dans ce contexte, ces mêmes services sont prêts à mettre à la disposition de tous les intéressés toutes les informations dont ils disposent.
- A. L'Article 8.2. de ces Modalités ouvre La possibilité pour ce même personnel, de bénéficier, en plus d'une co-participation dans la prise en charge des frais d'inscription aux cours, d'une "compensation" pour les heures de cours suivies en-dehors des heures normales de service, comme alternative au congé spécial de formation (Article 7 et suivants).